

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 21 Février 2024**

Nombre de membres

en exercice : 21

présents : 14

Votants : 14

Le vingt et un février deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sancerre

Date de convocation : le douze février deux mil vingt-quatre

Etaient présents : Ludovic Azuar, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Carole Bègue, Patrick Léger, Emmanuel Marot, Louison Raimbault, François Renaud.

Excusés : Julien Barbeau, Christian Carré, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Pascale Marq, Chantal Millerioux, Thomas Jacquet.

DELIBERATION N° 01/24 : Proposition de statuts

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

Sur la modification des statuts, le nouveau projet sera adressé à la CDC pour avis avant passage en délibération.

De même, la liste des personnes pressenties pour rejoindre le CODIR sera adressée à la CDC pour avis avant choix définitif.

Suggestions reçues pour le siège du collègue "Restauration" :

- Loïc Ribeiro, Le Cerf
- Jérémy Campy, Folklore
- Adrien Bouillot, La Banque

Délibération approuvée à l'unanimité

Cette proposition de nouveaux statuts sera adressée à la Communauté de Communes pour acceptation, ainsi que la liste des membres suggérée pour la Filière 2 :

Restauration, Traiteur, Bar à vin

Le secrétaire de séance, **Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le**

Antoine FLEURIET

- 6 MARS 2024



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 28/02/2024

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

19/02/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 21 Février 2024

Nombre de membres

en exercice : 21

présents : 14

Votants : 14

Le vingt et un février deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sancerre

Date de convocation : le douze février deux mil vingt-quatre

Etaient présents : Ludovic Azuar, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Carole Bègue, Patrick Léger, Emmanuel Marot, Louison Raimbault, François Renaud.

Excusés : Julien Barbeau, Christian Carré, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Thomas Jacquet.

DELIBERATION N° 02/24 : Horaires d'ouverture

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

Sancerre

- janvier/février : fermé
- du 01 mars au 05 avril : réouverture du lundi au vendredi : 13h30 - 17h30
- le samedi : 10h-12h30 13h30-17h30
- *ouverture exceptionnelle pour le dimanche de Pâques (31 mars)*
- *le lundi matin (1er avril) : 10h-12h30 (Pêche aux oeufs)*
- 06 avril au 05 juillet : 10h-13h 14h-18h (7j/7)
- 06 juillet au 22 septembre : 10h-18h30 (7j/7)
- 23 septembre au 31 décembre : 13h30-17h30
- samedi : 10h-12h30 13h30-17h30

BIT Vailly

entre Pâques et JEP

jeudi/vendredi/samedi : 15h-18h

juillet et août : 10h-13h 15h-18h30

ouverture possible le dimanche si justifiée : Comice, JEP...etc

PIT

les conventions avec Belleville, Saint-satur au camping, et Boulleret à France Service vont être renouvelées

voir avec la Mairie de Léré pour conventionner

Hors les murs : plusieurs événements seront couverts.

Délibération votée à l'unanimité

Remarque : Compte tenu de l'affluence de visiteurs lors des vacances de février, la demande a été faite d'étudier une ouverture temporaire de l'Office

Le secrétaire de séance

Antoine FLEURIET

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 6 MARS 2024



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 28/02/2024

La Présidente

Marie-Solange DOISNE-FERE

15/Comice

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 21 Février 2024

Nombre de membres

en exercice : 21

présents : 14

Votants : 14

Le vingt et un février deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sancerre

Date de convocation : le douze février deux mil vingt-quatre

Etaient présents : Ludovic Azuar, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Carole Bègue, Patrick Léger, Emmanuel Marot, Louison Raimbault, François Renaud.

Excusés : Julien Barbeau, Christian Carré, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Thomas Jacquet.

DELIBERATION N° 03/24 : Prime

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Conformément aux statuts de l'EPIC, il appartient au comité de Direction de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de même que le montant de leur rémunération

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

il est proposé une prime de 200 € brut à Maud POUSSIERE pour l'organisation de la soirée Tourisme positif

A l'unanimité, le Comité de Direction approuve le versement d'une prime

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 6 MARS 2024



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 28/02/2024

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

Le secrétaire de séance

Antoine FLEURIET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 21 Février 2024

Nombre de membres

en exercice : 21

présents : 14

Votants : 14

Le vingt et un février deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sancerre

Date de convocation : le douze février deux mil vingt-quatre

Etaient présents : Ludovic Azuar, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Carole Bègue, Patrick Léger, Emmanuel Marot, Louison Raimbault, François Renaud.

Excusés : Julien Barbeau, Christian Carré, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Thomas Jacquet.

DELIBERATION N° 04/24 : Avenant Contrat Directeur

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Conformément aux statuts de l'EPIC, il appartient au comité de Direction de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de même que le montant de leur rémunération,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Après délibération, le Comité de Direction, approuve la revalorisation de l'indice qui passe à 995, et majoré à 811 (suite à la réglementation) ainsi que l'IFSE à 855 €, montant fixe à partir du mois de mars, afin de "forfaitiser" en partie les heures supplémentaires réalisées.

- il a été demandé à la Présidente de vérifier l'éventuel impact de cette augmentation en cas d'arrêt maladie.

Le secrétaire de séance

Antoine FLEURIET

Acte déposé à la
Préfecture du Cher. le

- 6 MARS 2024



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 28/02/2024

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

SEANCE DU 21 Février 2024

Nombre de membres

en exercice : 21

présents : 14

Votants : 14

Le vingt et un février deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sancerre

Date de convocation : le douze février deux mil vingt-quatre

Etaient présents : Ludovic Azuar, Brigitte Chotard, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Rémi Pierre, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Carole Bègue, Patrick Léger, Emmanuel Marot, Louison Raimbault, François Renaud.

Excusés : Julien Barbeau, Christian Carré, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Pascale Marq, Chantal Millerieux, Thomas Jacquet.

DELIBERATION N° 05/24 : Rémunération de l'Equipe

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Conformément aux statuts de l'EPIC, il appartient au comité de Direction de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de même que le montant de leur rémunération,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la Présidente propose aux membres du comité de direction une augmentation mensuelle nette de 50 € par mois pour chaque collaboratrice, dès mars.

Les membres du comité votent à l'unanimité la proposition

Le secrétaire de séance

Antoine FLEURIET

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

- 6 MARS 2024



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 28/02/2024

La Présidente

Marie-Solange DOISNE-FERE

17/c211

